



N° 35.2020-1772

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 21 JUILLET 2020**

Le vingt-et-un juillet deux mille vingt à Semur-en-Auxois.
Convocation en date du quinze juillet deux mille vingt.
Affichage en date du quinze juillet deux mille vingt.

Les membres du comité du SESAM se sont réunis à la salle St-Exupéry à Semur-en-Auxois, sous la présidence de Raymond LECHENAULT, doyen d'âge du SESAM puis de Martine EAP-DUPIN, Présidente.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : AUBRY Vincent, LALLEMANT Jean-François, MENETRIER Adrien, COMPAROT Etienne, BERTHOLLE Thierry, KESSLER Madeleine, MAHE François, MAGNON Noël, QUESTE Jean-Paul, COLLIN Eric, LACHOT Paul, DEMOURON Eric, DELAFOYE René, SIVRY Edwige, VILEROY Christophe, ARNOUX Pauline, PISSOT Jacky, MANIERE Mireille, VIRELY Jean-Marie, MONTENOT Rémi, SON Alain, PERROT Cédric, GARRAUT Jean-Michel, CRIBLIER Chantal, MIGNARD Christian, CAVEROT Sylvain, PUCCINELLI Anita, BAUBY Beatrice, DEVOGE Jeanne, PERREAU Bernard, LEONARD Denis, PERNET Carine, LAGNEAU Michel, PICARDAT Richard, MARGUERY Olivier, SKLADANA Eric, CLEMENT Bernard, PETREAU Jean-Michel, LUDĪ Jacky, COURALEAU Serge, HERNANDEZ Eric, DEBEAUPUIS Franck, AUROUSSEAU Olivier, TANESIE Didier, VILLARMET Michel, BARBIER Gilles, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP-DUPIN Martine, FRAISIER Daniel, LAVAUT Philippe, NORE Patricia, GUERRIER Françoise, BOUTIER Benoist, VIENOT Serge, RENAULT Thierry, LECHENAULT Raymond, FAURE STERNAD Pierre, BOIS Alain, SADON Catherine, DAUMAIN Thierry, GIRARD Loïc, CAP Jean-Michel, LAVIER Gilles, LANIER Yves, SIVRY Jean-Marie, FINOT Gaël, GRIES Sylvie, GUENEAU Alain, CLERC Bernard, ROUSSEAU Pierre, MARIE Alain, SARRAZIN Jean-Marc, SIVRY Monique, LACHAUME Pascal, ALVES Aurore, TURSIN Bernard, BOTTARD Pascale, PISSOT Serge, MONOT Evelyne, PAUT Bernard.(81).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : RIPES Pascal (*pouvoir à E. DEMOURON*) (1).

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE : MORIN Daniel, MONSAINGEON Guilhem, PERBET Christian, GOMES Fernand, LENOIR Michel, ROUCHOUSE Marie-Thérèse (6).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS : MASSE Jean-Michel, JEANNIN Brian, ABRAHAMME Pascal, FAIVRE Hélène, BERLING Philippe, BIERRY Pascal, HUDELOT Chantal, ALEVEQUE Fernand, BOUTEILLER Sylvain, GODARD DE DONVILLE Laëtitia, MASSON Denis, DUPUIS Didier, DELANDRE Eva, DUFOUR David, PAIN Eric.

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE : SEBILLOTTE Pascal, QUINCEY Nathalie, DESANLIS Jean-Marie, LHUILLIER Jacques, PELLE Allain, LUCOTTE Dominique, BAULOT Jean-Denis, DUMONTET Cyril.

Autres invités : Les maires non délégués.

Secrétaires de séance : NORE Patricia et LACHAUME Pascal

Secrétariat administratif : les services du SESAM

Délégués en exercice	Communes représentées	Délégués ayant droit de vote	Pouvoirs	Nombre de votes possibles
97	85/95	87	1	88

Monsieur Raymond LECHENAULT, doyen d'âge du comité,

Assure la présidence de l'assemblée,

Rappelle l'ordre du jour :

- Installation des membres du Comité syndical
- Election du Président (sous la présidence du doyen d'âge)

Puis avec le Président nouvellement élu :

- Composition du Bureau
- Election des membres du Bureau
- Délégations d'attributions et de fonctions au Président exercées au nom de la collectivité
- Indemnités des élus
- Election des commissions : CAO, COAP, Concession ou DSP, de jury de concours
- Délégations de pouvoirs au Président
- Représentation au GIP Territoires Numériques BFC
- Représentation à Agence Territoriale Départementale (ATD)
- Représentation auprès de divers organismes (FNCCR, CNAS, Commission départementale de Coopération Intercommunale)

Après avoir procédé à l'appel des délégués désignés par les Conseils municipaux des communes membres du SESAM et vérifié que le quorum était atteint, **Monsieur Raymond LECHENAULT, doyen d'âge** a déclaré installés dans leurs fonctions les délégués dont les noms figurent sur la liste annexée à la présente délibération.

Après l'installation des nouveaux délégués dans leur fonction, **Monsieur Raymond LECHENAULT**, doyen d'âge du Comité, assure la présidence de l'assemblée pour faire procéder à l'élection du Président du SESAM.

Monsieur Raymond LECHENAULT, Président doyen d'âge, invite le comité à procéder à la désignation de secrétaires de séance et **propose Madame Patricia NORE et Monsieur Pascal LACHAUME**, pour assurer les fonctions et la désignation de 2 scrutateurs et **propose Madame Pauline ARNOUX et Cédric PERROT** pour dépouiller les différents bulletins de vote.

Le Comité **désigne Madame Patricia NORE et Monsieur Pascal LACHAUME** pour assurer les fonctions de secrétaires de séance et 2 scrutateurs (plus jeunes élus du comité syndical) **Madame Pauline ARNOUX et Cédric PERROT** pour dépouiller les différents bulletins de vote :

Pour : 88

Contre : 00

Abstention : 00

Le doyen d'âge rappelle les dispositions par lesquelles il doit être procédé à cette élection tel que cela est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales – Art L 5211-1 et suivants et Art 5711-1 et suivants.

Puis **il demande** à l'assemblée s'il y a des candidats pour postuler aux fonctions de Président.

Madame Martine EAP-DUPIN **indique** qu'elle se porte candidate et explique ses motivations.

Monsieur Jean-Michel GARRAUT **propose** sa candidature et expose ses motivations.

Compte tenu des conditions sanitaires dans lesquelles se déroule l'assemblée, les délégués votent à bulletin secret en restant à leur place. Un chariot avec l'urne circule à travers la salle. Ceux qui le souhaitent ont à leur disposition des isoaloirs.

Il est procédé à l'élection du Président par vote à bulletin secret :

	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Inscrits :	97		
Votants :	88		
Nuls :	7		
Exprimés (b-c) :	81		
Majorité absolue d / 2 + 1	41		

Ont obtenu :

	Voix		
	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Martine EAP-DUPIN	66 voix		
Jean-Michel GARRAUT	15 voix		

Martine EAP-DUPIN ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin **est élu Présidente** et immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Michel GARRAUT,

Remercie les électeurs pour leur confiance,

Indique qu'il s'attendait à ce résultat sans surprise et explique qu'il ne souhaitait pas qu'il y ait un seul candidat à l'élection de la présidence,

Explique qu'il sera toujours présent pour le SESAM.

Martine EAP-DUPIN,

Remercie les élus de la confiance accordée,

Remercie Gilles de Montalembert pour son engagement et son travail colossal au sein du SESAM,

Remercie également toute l'équipe du SESAM,

Explique que les enjeux qui nous attendent sont essentiels. Il faut de l'eau pour tous en quantité et en qualité,

Rappelle également que l'agriculture et notamment l'élevage a besoin de nous,

Indique que le prix de l'eau doit être raisonnable mais que le territoire a besoin aussi d'investissement, de travaux pour sécuriser le territoire, en collaboration avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or,

Explique qu'elle sera au service de toutes les communes pour les servir au mieux et pour cela **propose** la composition du bureau.

Martine EAP-DUPIN,

Souhaite une répartition à la fois territoriale, comme ce qui était le cas auparavant, mais également sur les communes qui ont une ressource importante et **souhaite** associer le président de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois (CCTA) qui représente 66 communes sur les 95 du SESAM,

Propose que ce mode de fonctionnement et d'organisation qui a toujours donné satisfaction soit reconduit et que le nouveau bureau soit formé ainsi qu'il suit :

10 membres à savoir :

Présidente : Politique territoriale de l'eau et de l'assainissement – Relations avec les financeurs – Gestion des services – Affaires financières et contrats en cours – Administration générale – Représentation auprès d'autres instances.

5 Vice-Présidents

1. Assainissement Collectif - Eaux pluviales - Budget
2. Sécurité d'alimentation en eau potable - Coopération internationale
3. Eau et Agriculture
4. Assainissement Non Collectif - Défense incendie
5. Adaptation au changement climatique

4 Membres assesseurs

6. Relations avec les Syndicats de Bassins Versants
7. Projet de territoire pour la gestion de l'eau
8. Relations intersyndicales et/ou intercommunales canton Montbard
9. Relations intersyndicales et/ou intercommunales secteur Saulieu et hors BV Armançon

Propose comme répartition :

- 1 vice-président pour l'ancien territoire du Sinémurien
- 1 vice-président pour l'ancien territoire de Vitteaux
- 1 vice-président pour l'ancien territoire de la Butte de Thil
- 1 vice-président pour l'ancien territoire de Saulieu (ressource du SESAM)
- 1 vice-président pour le secteur du Lac de Pont (ressource du SESAM)

- 1 membre assesseur pour l'ancien territoire du Sinémurien
- 1 membre assesseur pour l'ancien territoire de Vitteaux
- 1 membre assesseur pour le secteur du Montbardois (ressource du SESAM)
- 1 membre assesseur pour le territoire de la CCTA

Entendu l'exposé de la Présidente, **le Comité,**

Approuve la proposition qui lui est faite concernant la composition du Bureau :

Pour : 88

Contre : 00

Abstention : 00

Martine EAP-DUPIN propose les candidats suivants :

Vice-Présidents :

1. Assainissement Collectif - Eaux pluviales - Budget
2. Sécurité d'alimentation en eau potable
Coopération internationale
3. Eau et Agriculture
4. Assainissement Non Collectif - Défense incendie
5. Adaptation au changement climatique

Candidats :

Mme Catherine SADON
M. Olivier MARGUERY
M. Vinent AUBRY
M. Bernard PERREAU
M. Denis LEONARD

Assesseurs :

6. Relations avec les Syndicats de Bassins Versants M. Franck DEBEAUPUIS
7. Projet de territoire pour la gestion de l'eau M. Michel LAGNEAU
8. Relations intersyndicales et/ou intercommunales
canton Montbard M. Christian MIGNARD
9. Relations intersyndicales et/ou intercommunales
secteur Saulieu et hors BV Armançon M. Jean-Michel PETREAU

Monsieur Pierre FAURE-STERNAD **regrette** le manque de parité dans cette proposition et **indique** qu'il votera blanc.

Martine EAP-DUPIN **le regrette** également et **ajoute** que les communes désignent généralement des hommes au SESAM ce qui se traduit dans l'exécutif,

Propose, pour que les élections soient supportables pour tous et ne durent pas des heures, de voter l'ensemble des membres du bureau sur un même bulletin de vote,

Demande s'il y a d'autres candidatures pour exercer des fonctions au sein du Bureau et sur quel poste : **aucune nouvelle candidature ne s'est manifestée,**

Indique que si une personne souhaite nommer un candidat, il suffira de noter son nom sur le bulletin de vote.

Candidatures enregistrées :• **Vice-Présidents :**

1.	2.	3.	4.	5.
Mme C. SADON	M. O. MARGUERY	M. V. AUBRY	M. B. PERREAU	M. D. LEONARD

• **Assesseurs :**

5.	6.	7.	8.
M. F. DEBEAUPUIS	M. M. LAGNEAU	M. C. MIGNARD	M. JM. PETREAU

Entendu l'exposé de la Présidente, le Comité procède ensuite aux votes à bulletins secrets pour désigner les membres du Bureau, savoir :

Résultats des votes :

1er Vice-Président	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
a) Inscrits	97		
b) Votants	88		
c) Nuls et blanc	2		
d) Exprimés (b-c)	86		
e) Majorité absolue (d/2 + 1)	44		

2ème, 3ème, 4ème et 5ème Vice-Présidents	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
a) Inscrits	97		
b) Votants	88		
c) Nuls et blanc	1		
d) Exprimés (b-c)	87		
e) Majorité absolue (d/2 + 1)	44		

Membres du bureau (Assesseurs)	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
a) Inscrits	97		
b) Votants	88		
c) Nuls et blanc	1		
d) Exprimés (b-c)	87		
e) Majorité absolue (d/2 + 1)	44		

Ont obtenu :**Vice-Présidents :**

1. Vice-Président(e) Mme C. SADON
M. JM. GARRAUT
2. Vice-Président(e) M. O. MARGUERY
M R. PICARDAT
3. Vice-Président(e) M. V. AUBRY
4. Vice-Président(e) M. B. PERREAU
M. E. DEMOURON
5. Vice-Président(e) M. D. LEONARD

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
78		
01		
81		
01		
85		
86		
01		
83		

Assesseurs :

6. M. F. DEBEAUPUIS
M L. GIRARD
M. JM. GARRAUT
7. M. M. LAGNEAU
M. B. PAUT
8. M. C. MIGNARD
9. M. JM. PETREAU

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
73		
01		
01		
81		
01		
84		
84		

En conséquence, les élus nommés ci-dessus, Vice-Présidents et Membres du bureau (Assesseurs), ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin sont membres du Bureau et immédiatement installés dans leur fonction.

Martine EAP-DUPIN,

Procède à la lecture de la charte de l'élu local,

Poursuit l'ordre du jour, notamment sur :

Les Délégations d'attributions de fonctions, de signatures et de pouvoir du Comité à la Présidente

Martine EAP-DUPIN,

Rappelle les dispositions du CGCT (par analogie à l'article L2122.22) et plus particulièrement l'article 5211-10 concernant les attributions exercées au nom de la collectivité ainsi que la possibilité de déléguer directement à la Présidente, un certain nombre d'attributions dans les conditions exposées à l'article L 5211-9 du CGCT, à l'exception des 7 qui y sont énumérées ;

Rappelle les dispositions concernant les commandes publiques – passation d'avenants – Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la **simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,**

Rappelle aux membres du Comité que, par commodité administrative, ceux-ci peuvent lui déléguer certaines attributions afin de gérer les affaires urgentes et le suivi courant des dossiers,

Indique que cette délibération fait référence à l'article L 5211-2 du CGCT pour délégation d'attribution à la Présidente,

- Approbation de toutes les décisions relatives au règlement des dépenses lorsqu'elles sont inscrites au budget ;
- Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Approbation des conventions de maîtrise d'oeuvre avec le Syndicat ;
- Approbation des marchés à procédure adaptées nécessitant une simple consultation et délégation à la Présidente pour signer les dites commandes publiques ;
- Approbation et signature des marchés et tout document après avis de la COAP ;
- Approbation des marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres et délégation à la Présidente pour signer les dites commandes publiques ;
- Approbation des avenants aux marchés et autorisations de poursuivre conformément à l'article R. 2194-1 du code de la commande publique ;
- Désignation des avocats chargés d'assurer la défense du SESAM devant les tribunaux, engager les actions en justice en défense pour le compte du SESAM ;
- Approbation des dossiers de demandes de subventions et délégation du comité syndical au bureau autorisant la Présidente à demander les subventions ;
- Contraction des emprunts et lignes de trésorerie prévus dans les budgets du syndicat, ainsi que renégociation, si besoin, des emprunts dans l'intérêt du syndicat ainsi que des contrats d'assurances ;
- Décisions inhérentes aux opérations d'acquisitions foncières et pour passation de tous actes nécessaires à la réalisation des ouvrages prévus au budget du syndicat.

Entendu l'exposé de la Présidente, **le Comité,**

Donne ces délégations d'attributions de fonction, de signatures et de pouvoir à la présidente :

Pour : 88

Contre : 00

Abstention : 00

Martine EAP-DUPIN **informe** qu'elle rendra compte à chaque réunion du Comité syndical des décisions qu'elle a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Election des commissions CAO, COAP, Concession ou DSP, et jury de concours

Martine EAP-DUPIN,

Rappelle le renouvellement du Comité Syndical et explique qu'il faut donc élire des membres pour diverses commissions,

Rappelle les dispositions de la Commande publique et les articles L 1411-5 et suivants, L1414-2 et suivants, L2121-22 et suivants, L5211-1 et suivants et L1411-5 et suivants du CGCT ayant trait aux compositions des commissions d'appel d'offres, de jury de concours, ...

Propose de constituer, à titre permanent, les Commissions d'Appel d'offres et d'Ouverture et d'Analyses des Plis, de Délégation de Service Public, et de jury de concours en application des dispositions du code de la commande publique (communes de 3500 habitants et plus) qui doit **comprendre la Présidente ou son représentant et cinq membres titulaires et cinq membres suppléants**,

Propose que les membres du bureau intègrent ces commissions et **propose** un vote à main levée.

Demande s'il y a des candidats intéressés pour intégrer ces commissions.

Aucune nouvelle candidature ne s'est manifestée.

Le Comité approuve la proposition de la Présidente et **décide par vote** de désigner membres du bureau en tant que membres de la CAO, de la COAP, de la commission de Concession (anciennement Délégation de Service Public), de jury de concours chacun ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin.

Pour : 87

Contre : 00

Abstention : 01

Commission d'Appel d'offres

La Présidente ou son représentant : Martine EAP-DUPIN

Membres titulaires				Suppléants			
		Voix				Voix	
1	Catherine SADON	87			Franck DEBEAUPUIS	87	
2	Olivier MARGUERY	87			Michel LAGNEAU	87	
3	Vincent AUBRY	87			Christian MIGNARD	87	
4	Bernard PERREAU	87			Jean-Michel PETREAU	87	
5	Denis LEONARD	87					

Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis :

La Présidente ou son représentant : Martine EAP-DUPIN

Membres titulaires				Membres suppléants				
		Voix				Voix		
		1°T	2°T	3°T		1°T	2°T	3°T
1	Catherine SADON	87			Franck DEBEAUPUIS	87		
2	Olivier MARGUERY	87			Michel LAGNEAU	87		
3	Vincent AUBRY	87			Christian MIGNARD	87		
4	Bernard PERREAU	87			Jean-Michel PETREAU	87		
5	Denis LEONARD	87						

Commission de Concession ou Délégation de Service Public :

La Présidente ou son représentant : Martine EAP-DUPIN

Membres titulaires				Membres suppléants			
		Voix				Voix	
1	Catherine SADON	87			Franck DEBEAUPUIS	87	
2	Olivier MARGUERY	87			Michel LAGNEAU	87	
3	Vincent AUBRY	87			Christian MIGNARD	87	
4	Bernard PERREAU	87			Jean-Michel PETREAU	87	
5	Denis LEONARD	87					

Commission de jury de concours :

La Présidente ou son représentant : Martine EAP-DUPIN

Membres titulaires				Membres suppléants			
		Voix				Voix	
1	Catherine SADON	87			Franck DEBEAUPUIS	87	
2	Olivier MARGUERY	87			Michel LAGNEAU	87	
3	Vincent AUBRY	87			Christian MIGNARD	87	
4	Bernard PERREAU	87			Jean-Michel PETREAU	87	
5	Denis LEONARD	87					

Invités éventuels (avec voix consultative uniquement)

- le Trésorier syndical
- les services du SESAM
- les partenaires institutionnels
- les techniciens ou maîtres d'œuvre, etc...

En conséquence, les élus nommés ci-dessus, Membres du bureau ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin sont immédiatement installés dans les commissions.

Représentation au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires numériques BFC

Martine EAP-DUPIN,

Rappelle que le GIP Territoires numériques BFC propose une salle des marchés publics, la dématérialisation des actes, le portail de la donnée, le système d'information géographique, les sites Web et services aux citoyens, outil RPGD...

Rappelle l'adhésion du SESAM au GIP depuis 2016,

Indique qu'il faut que le SESAM soit représenté pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP,

Propose de la désigner ou son représentant qu'elle désignera pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé,

désigne **Martine EAP-DUPIN**, Présidente ou son représentant qu'elle désignera pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP :

Pour : 88

Contre : 00

Abstention : 00

Désignation d'un représentant à l'Agence Technique Départementale de la Côte d'Or

Martine EAP-DUPIN,

Rappelle l'adhésion, en 2019, du SESAM à l'Agence Technique Départementale de la Côte d'Or afin de bénéficier de prestation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et de Maîtrise d'œuvre (MO),

Rappelle que le coût de cette adhésion est de l'ordre de 500 € par an,

Propose de la désigner en tant que membre titulaire pour représenter le SESAM au sein de l'Agence Technique Départementale et M. Jean-Michel PETREAU pour siéger en tant que membre suppléant.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé,

Désigne **Martine EAP-DUPIN**, membre titulaire pour siéger au sein de de l'Agence Technique Départementale et M. Jean-Michel PETREAU pour siéger en tant que membre suppléant :

Pour : 88

Contre : 00

Abstention : 00

Désignation des représentants du SESAM auprès de différents organismes ou instances : FNCCR – CNAS - Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

Martine EAP-DUPIN,

Indique qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations d'un représentant du SESAM auprès de différents organismes ou instances

Propose de la désigner ou son représentant qu'elle désignera pour siéger au sein de ces différents organismes.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé,

Désigne les représentants ci-dessous :

A. **de la FNCCR** : la Présidente **Martine EAP-DUPIN** ou le représentant qu'elle désignera

B. **du CNAS** : la Présidente **Martine EAP-DUPIN** ou le représentant qu'elle désignera

C. En outre, suite aux recommandations de la FNCCR (art L.5211.43 du CGCT) le SESAM décide de faire acte de candidature lors de l'élection des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, collège des syndicats de communes et mixtes.

Désigne à cet effet la Présidente **Martine EAP-DUPIN** ou le représentant qu'elle désignera

Pour : 88

Contre : 00

Abstention : 00

Indemnités de fonctions des élus

Martine EAP-DUPIN,

Rappelle la délibération n° 64.2019-1729 du 18/12/2019 ayant trait aux crédits ouverts au BP 2020,

Rappelle la note d'information n° COTB2005924C du 20 mai 2020 du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction concernant les délibérations à prendre à la suite des récentes élections et plus particulièrement celle relative aux indemnités des membres de l'organe délibérant des EPCI,

Indique les indemnités prévus aux élus :

Fonction	EPCI population de 20 000 à 49 999	% de l'indice brut terminal
Président	Politique territoriale de l'eau et de l'assainissement – Relations avec les financeurs – Gestion des services – Affaires financières et contrats en cours – Administration générale – Représentation auprès d'autres instances	25.59 %, soit 818 €/mois
Vice-Président	Assainissement Collectif - Eaux pluviales Budget	10.24 %, soit 276 €/mois
Vice-Président	Sécurité d'alimentation en eau potable Coopération internationale	10.24 %, soit 276 €/mois
Vice-Président	Eau et Agriculture	10.24 %, soit 276 €/mois
Vice-Président	Assainissement Non Collectif Défense incendie	10.24 %, soit 276 €/mois
Vice-Président	Adaptation au changement climatique	10.24 %, soit 276 €/mois

Martine EAP-DUPIN **indique** que ces montants étaient déjà établis auparavant.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé,

Fixe à compter du 22 juillet 2020, ainsi qu'il suit le montant des indemnités mensuelles qui sont allouées à la Présidente et aux Vice-Présidents ayant une délégation pour remplir les fonctions dépendant de leurs compétences :

Pour : 88

Contre : 00

Abstention : 00

Martine EAP-DUPIN,

Remercie les élus de leurs présences,

Explique et regrette, que dans les conditions sanitaires particulières, il n'y aura pas de moment de convivialité,

Ajoute que le prochain comité syndical aura lieu vers la mi-septembre,

Indique les prochains sujets, à savoir :

- La présentation du SESAM, de ses services et du personnel
- Le règlement intérieur
- Le rappel des grandes lignes du budget 2020 qui a été voté le 18 décembre 2019
- L'examen du rapport 2019 du délégataire et du Président sur les services de l'eau et de l'assainissement
- Le point sur les travaux en cours
- La parole à l'assemblée

Demande s'il y a des questions.

Monsieur Gaël FINOT, conseiller municipal à Thorey-sous-Charny, **demande** pourquoi la commune de Thorey, qui a voté CONTRE l'adhésion au SESAM, a-t-elle dû être contrainte.

Martine EAP-DUPIN,

Rappelle la fusion de 3 communautés de Communes (Sinémurien, Vitteaux et la Butte de Thil) au 01 janvier 2017,

Indique que les élus ont établi une feuille de route pour les compétences de cette nouvelle intercommunalité. Compte-tenu des problèmes existants, la Communauté de Communes des Terres d'Auxois (CCTA) a proposé aux communes de prendre dans ses statuts la prise de compétence « EAU et ASSAINISSEMENT ». Comme le veut la loi, chaque commune devait statuer sur la prise de cette compétence. Si la majorité qualifiée (c'est-à-dire 75% des communes représentant 50% de la population totale) est atteinte alors les statuts sont adoptés. Ce qui a été le cas.

La CCTA n'avait pas l'ingénierie nécessaire à cette prise de compétence. De plus, il existe sur le territoire un syndicat des eaux. La CCTA a donc transféré cette compétence au SESAM, plus à même de la gérer.

Monsieur Gaël FINOT **indique** que c'est une dictature. Les factures d'eau des habitants ont beaucoup augmenté. Pourquoi ?

Martine EAP-DUPIN,

Répond que d'une part, en intégrant le syndicat, la commune a dû se voir appliquer les tarifs d'eau du SESAM. **C'est une question d'équité. Le même tarif appliqué pour tous (hors Assainissement collectif bien sûr).** D'autre part, beaucoup de communes du secteur de Vitteaux ne peuvent plus fournir de l'eau en quantité et surtout en qualité à leurs habitants. Le SESAM permet alors de répondre à ces problématiques et est actuellement à l'étude pour réaliser d'énormes travaux d'interconnexion d'eau potable afin de palier à la faiblesse des captages en difficulté. Le prix de l'eau ne sera pas augmenté. C'est le SESAM qui prendra en charge ces travaux et donc l'ensemble des habitants du territoire et non les habitants concernés. **C'est de la solidarité territoriale.**

Monsieur Gaël FINOT **regrette** de ne pas avoir été informé de tous cela lors de réunion publique.

Martine EAP-DUPIN **répond** que Gilles de Montalembert, très attentif aux personnes, a organisé des réunions publiques sur de nombreuses communes.

Monsieur Gaël FINOT **regrette** qu'il n'y en ait pas eu sur Thorey.

Martine EAP-DUPIN,

Rappelle que la commune était au courant,

Rappelle que la commune, représentée par un maire et des adjoints, doit faire vivre la démocratie sur son territoire et donc informer ses habitants,

Ajoute qu'elle est prête à travailler avec la commune, elle est ouverte au dialogue mais avec de l'écoute et du respect (ligne à ne pas franchir) envers les élus, les collaborateurs du SESAM et le délégataire,

Explique qu'elle est déterminée à ce que le SESAM fasse tous les travaux nécessaires pour avoir de l'eau en quantité et en qualité car avec le réchauffement climatique, il faut s'assurer que nous aurons tous accès à l'eau potable,

Indique qu'elle est honnête avec les élus et **explique** que le SESAM ne sera pas tout seul mais également accompagné par François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or mais également, et pas des moindres, Président du Comité de Bassin Seine Normandie,

Souhaite de bonnes vacances et un bel été à tous



Pour extrait conforme
La Présidente

Pour information : le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI = feuille de route) conçu par Gilles de Montalembert et le plan de finances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) permet au SESAM de pouvoir investir sans toucher au prix de l'eau :

Les programmes de travaux prennent en compte (HT) :

- Les études eau potable : Dossier d'autorisation, Régularisation DUP, Etude BAC, Animation agricole, Servitudes, Révision des procédures administratives, Prescriptions réglementaires, pour un montant de 2 400k€
- La réhabilitation des ouvrages : les captages, les réservoirs, les surpresseurs et les usines pour un montant de 3 200 k€
- Le renouvellement des réseaux eau potable pour un montant de 9 300 k€
- Des améliorations du service pour 230 k€
- Des interconnexions pour 4 000 k€
- Des études assainissement : Arrêtés préfectoraux, Révision des zonages, Dossier Loi sur l'eau, Schéma directeur, Création de plan d'épandage pour un montant de 240 k€
- Des réhabilitations d'ouvrages assainissement pour 4 000 k€
- Des travaux sur les réseaux assainissement pour un montant de 8 700 k€

Dans un premier temps le SESAM s'engage sur la réalisation de 9.5 millions d'euros de travaux sur les 3 à 4 prochaines années.

Ils feront l'objet d'une feuille de route avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.